



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité intérieure**

**Arrêté préfectoral n°CAB/DS/BSI/2024/ 991 du 19 SEP. 2024 interdisant
le stationnement et la circulation des véhicules sur la commune d'Issy-les-Moulineaux**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** le code de la route et notamment ses articles R411-4, R411-8 et R 417-10 ;
 - Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2521-1 ;
 - Vu** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des routes à grande circulation ;
 - Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
 - Vu** l'arrêté SGAD n°2023-032 du 5 juillet 2024 portant délégation de signature à monsieur François ROSA, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine
 - Vu** la demande formulée le 15 mars 2024 par l'association Paris-Versailles ;
 - Vu** l'avis favorable du conseil départemental – unité voirie sud ;
 - Vu** l'avis favorable de la circonscription de sécurité de proximité d'Issy-les-Moulineaux ;
 - Vu** la demande d'avis formulée à la mairie d'Issy-les-Moulineaux ;
- Considérant** que le bon déroulement de la course pédestre « Paris-Versailles 2024 » nécessite une restriction du stationnement et de la circulation sur les voies concernées ;
- Sur proposition du directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1

Le dimanche 29 septembre 2024 de minuit à 14 heures, le stationnement est interdit, considéré comme gênant, sur le quai de la bataille de Stalingrad (RD7) entre la place de la Résistance et le rond-point situé à l'intersection avec la rue de Vaugirard, à Issy-les-Moulineaux.

ARTICLE 2

Le dimanche 29 septembre 2024 de 7 heures à 14 heures, le stationnement est interdit, considéré comme gênant, dans les deux sens de la circulation, sur la RD7 à Issy-les-Moulineaux sur la portion du parcours empruntant le quai du Président Roosevelt et le quai de la bataille de Stalingrad.

ARTICLE 3

Le dimanche 29 septembre 2024 de 7 heures à 14 heures, la circulation est interdite sur la RD7 à Issy-les-Moulineaux sur la portion du parcours empruntant le quai du Président Roosevelt et le quai de la bataille de Stalingrad jusqu'au rond-point situé à l'interdiction avec la rue Vaugirard.

ARTICLE 4

Le directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine, le directeur de l'ordre public et de la circulation, le président du conseil départemental – unité voirie sud, et le maire d'Issy-les-Moulineaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, le directeur de cabinet



François ROSA